



St-Sulpice (Vaud)

## AVIS D'ABATTAGE

Affiché du 28 avril 2026 au 28 mai 2026

Adresse : Chemin du Laviau 7  
N° parcelle : 650  
Propriétaire : Commune de St-Sulpice  
Genre d'arbre : **1 Albizzia**  
Motif de la requête : Mort  
Compensation demandée : Oui  
Plan de situation :



Toutes interventions ou oppositions sont à signaler par écrit : Commune de St-Sulpice, Service de l'aménagement du territoire, case postale, 1025 St-Sulpice, d'ici au 28 mai 2026.



## Demande d'autorisation d'abattage

PROPRIÉTAIRE(S) NOM/PRÉNOM : Commune de Saint-Sulpice

ADMINISTRATEUR(TRICE) PPE : .....

ADRESSE DU BIEN-FONDS : Chemin du Laviau 7

PARCELLE N° : 650

TÉL : 079 210 88 32

MAIL : [claud-alain.rouge@st-sulpice.ch](mailto:claud-alain.rouge@st-sulpice.ch)

ADRESSE DE CORRESPONDANCE : Servie de l'aménagement et du territoire Centre 60 1025 Saint-Sulpice

DÉSIGNATION EXACTE DU/DE(S) ARBRE(S) FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE								
*N° SUR PLAN	NOMBRE	ESSENCE À ABATTRE	CIRCONFÉRENCE (CM) À 1M DU SOL	HAUTEUR (M)	ÂGE (ANS)	ÉTAT SANITAIRE	ESSENCE(S) PRÉVUE(S) EN COMPENSATION	HAUTEUR
1	1	Albizia julibrissin	3 axes ~50cm	7 m	16	Mort		
2	1						Amélanchier lamarekii	2m
3								
4								

MOTIF DE LA DEMANDE selon art. 15 LPrPNP

- Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés.  
 Entrave avérée à l'exploitation agricole.  
 Impératifs de construction ou d'aménagement.

X Autre : .....

JUSTIFIER LE MOTIF D'ABATTAGE : Arbre mort

.....

ANNEXES À JOINDRE, SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT TRAITÉS : (art. 19 RLPrPNP)

- Photos du/des arbre(s) à abattre et lieu ;
- Plan de situation (<https://saint-sulpice.geocommunes.ch>) indiquant par \*numérotation l'emplacement du/des arbre(s) à abattre ;
- Plan de situation indiquant l'emplacement et l'essence de la/des plantation(s) compensatoire(s) ;
- Une copie de la pièce d'identité du(des) propriétaire(s) ou administrateur(trice) ;
- Si transmis par un mandataire : procuration signée par le/les propriétaire(s) avec une copie de la pièce d'identité du/des propriétaire(s).

DANS CERTAINS CAS, LA MUNICIPALITÉ SE RESERVE LE DROIT DE DEMANDER DES COMPLÉMENTS D'INFORMATION.

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance du règlement communal sur la protection des arbres, de ses annexes, sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et de son règlement.

Il est à noter que le propriétaire est tenu par la loi de ne pas commencer ses travaux avant l'expiration du délai de recours, prolongé le cas échéant des fêtes judiciaires, l'autorisation d'abattage n'entrant en force qu'après cette échéance.

La signature ci-dessous autorise les personnes assermentées du Service de la voirie ainsi que nos spécialistes des arbres à pénétrer dans la (les) parcelle(s), même en l'absence du propriétaire, afin d'instruire la présente requête.

Lieu et date : Saint-Sulpice, le 16 avril 2026

Signature du (des) propriétaire(s) : 

Nom, prénom du (des) signataire(s) : Rouge Claude-Alain

RESERVÉ AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU TERRITOIRE :

Préavis du spécialiste en soin des arbres :  positif  négatif Expertise du : 27 avril 2026

Mise à l'enquête : du ..... au ..... Contrôle de la plantation le : .....

accueilles  
géodonnées  
aide  
contact

Thèmes ▾

Supprimer tout

Mensuration officielle







Morges, le 23/04/2026

COMMUNE DE ST-SULPICE  
à l'att. de Mme Ascension  
Service Technique  
Rue du Centre 60  
1025 St-Sulpice

Constat parcelle 650  
Albizzia

Madame

Suite à notre visite sur place, voici notre rapport :

° Analyse visuelle VTA (visual tree assessment)

° Conclusions

Si vous avez des questions complémentaires, nous sommes à votre entière disposition.  
Veuillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Béguin Nicolas  
Arboriste-conseils





## Méthodes, techniques d'analyses

Il existe 3 étapes:

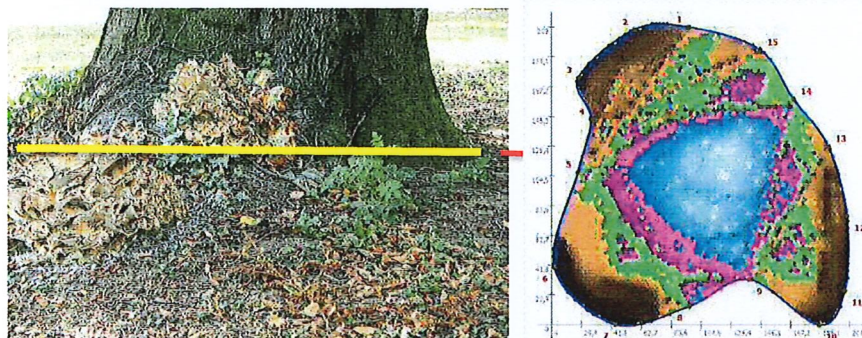
**La première** étant de trouver les symptômes externes des défauts internes : si l'arbre, la branche, le tronc présentent une fissure, une cavité... Le bois formera une quantité plus importante de matière à l'endroit subissant la charge. Donc, les bosses, renflements et écrasements d'écorces sont des signes extérieurs bien visibles.

**La deuxième** étape consiste après avoir découvert ces symptômes, à confirmer, à mesurer leur importance, en effectuant une inspection approfondie. Plusieurs techniques peuvent être utilisées : résistographie, tomographie, test de traction, si cela s'avère être nécessaire.

**La troisième** étape consiste après avoir mesuré l'importance des défauts, à décider selon des critères précis (qualité du bois, caractéristiques de l'espèce, type de champignon lignivore...) si un danger potentiel est réellement existant. Ceci afin d'éviter des ruptures de branches ou pire de l'arbre dans son entier.

### TOMOGRAPHIE :

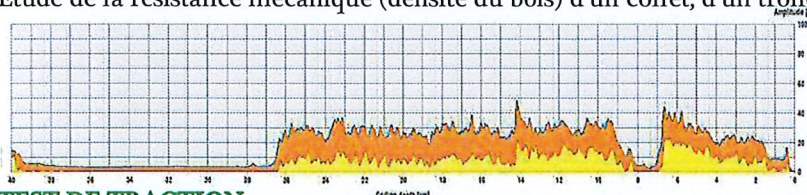
Il s'agit de faire un examen, qui effectue une coupe transversale de l'organe examiné : collet, tronc ou charpentièrre par le moyen d'ondes sonores. Ce qui nous donnera la densité du bois (donc sa résistance mécanique).



En brun-beige du bois sain  
En vert du bois de transition  
En violet du bois dégradé  
En bleu du bois très dégradé  
En bleu ciel cavité en formation

### RESISTOGRAPHIE :

Etude de la résistance mécanique (densité du bois) d'un collet, d'un tronc ou de charpentières par perforation.



Présence d'une cavité à partir de 26cm

### TEST DE TRACTION :

Il apporte une réponse à la résistance réelle de l'ancrage racinaire et aux éventuels défauts du tronc en cas de cavité.



La traction est exercée à l'aide d'un treuil (env. 1.5 T°).  
Un dynamomètre contrôle en permanence les charges appliquées.

Pour étudier la résistance du tronc, un **élastomètre** mesure en microns (millièmes de mm) la déformation des fibres sous cette charge.  
Pour étudier l'ancrage de l'arbre, un **inclinomètre** fixé au niveau du collet, mesure en centième de degrés l'inclinaison que prend le socle racinaire sous la traction.  
Ces valeurs permettent ensuite de calculer par extrapolation, quelle serait la réaction de l'arbre si la charge d'un ouragan lui était appliquée.  
Soit, un vent de force 12 Beaufort (120km/h)



## Zones d'observations

Méthode VTA (visual tree assessment - analyse visuelle des arbres)

La méthode VTA est une méthode reconnue à l'échelle internationale pour l'inspection des arbres. Cette méthode permet l'analyse du langage du corps et de la mécanique des arbres. Les symptômes et défauts externes sont identifiés et inspectés. Les dégâts internes sont analysés et évalués afin de mesurer les risques de rupture. De cette analyse découleront des investigations plus approfondies si nécessaire afin d'aboutir à une conclusion impartiale. S'en suivra une recommandation de soins ou l'éventuel abattage de l'arbre afin de minimiser les risques pour les cibles potentielles.

Réf : Prof. Dr. Claus Mattheck

Les zones étudiées sont décomposées de la façon suivante :

**Zone 6: couronne, branches, feuilles**

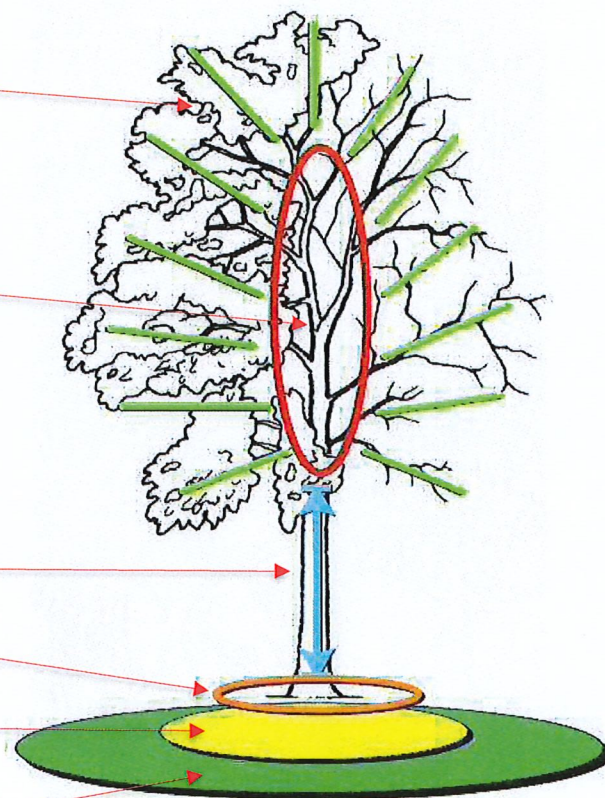
**Zone 5: empâtements des charpentières**

**Zone 4 : tronc, fût**

**Zone 3: départ du système racinaire, collet**

**Zone 2: assise racinaire, surface d'ancrage**

**Zone 1: rhizosphère, volume/surface de nutrition**





## Définition des symboles (terminologie).

### Etat physiologique:

Fonctionnement interne de l'arbre.

Expl: arbre présentant une densité, un coloris de feuillage typique ou non de l'espèce.

Arbre montrant des signes de stress hydrique, dépérissement de couronne...

Fait suite à des modifications de l'environnement proche de l'arbre.

Ce dysfonctionnement peut être temporaire ou définitif, suivant la nature des facteurs stressants.

### Etat mécanique:

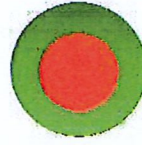
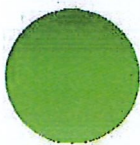
Faiblesse interne/externe de la structure de l'arbre.

Expl: collet, tronc, charpentières...) avec ou sans défauts, blessures avec cavités, champignons lignivores, gros bois mort, branches suspendues, fourches à écorces incluses... sont des éléments qui peuvent diminuer fortement la sécurité:

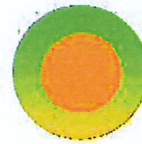
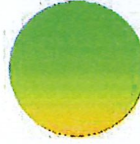
Risques de ruptures partielles ou complètes de l'arbre. Danger pour des personnes, des biens.

### Feuillus:

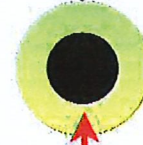
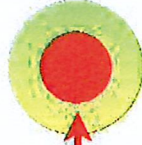
*état physiologique correct*



*état physiologique affaibli*



*état physiologique très affaibli*



*pas de risque mécanique*

*risque mineur*

*risque majeur*

*danger immédiat*

**Conifères / Symboles:**



# Arboristes-conseils Sàrl, cp 68, Morges 1

+41 076 331 67 31 – www.arboristes.ch - info@arboristes.ch

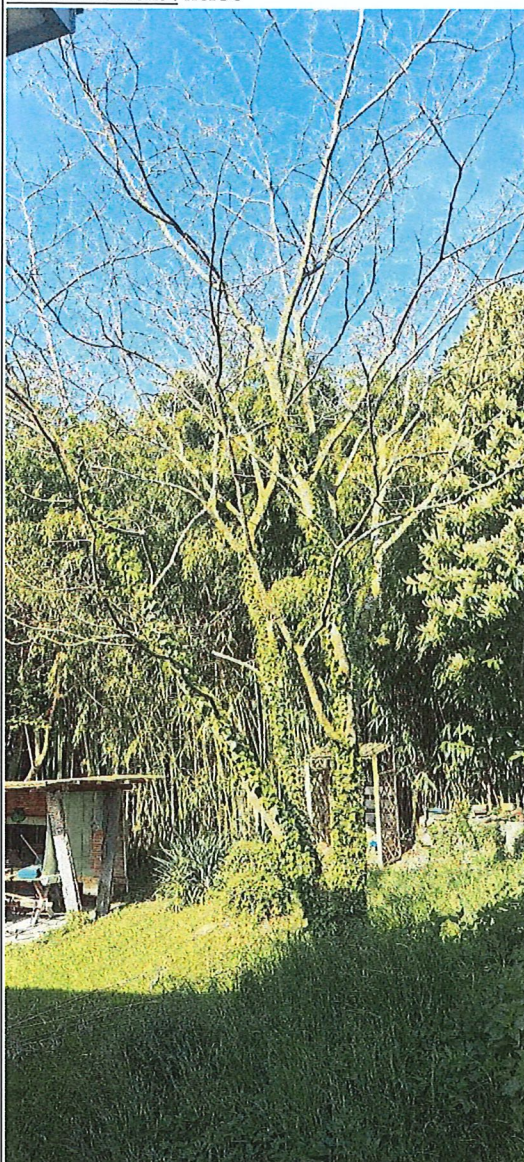
## Rapport d'analyse visuelle VTA (visual tree assessment)

Mandataire / Client :	Commune de St Sulpice, Mme Ascension
Date:	23/04/26
Essence:	Albizia <i>Chamaecyparis lawsoniana</i>
Lieu:	Ch du Laviau 7 / parcelle 650

Analyse physiologique et mécanique



Environnement : herbe



Descriptif : houppier complètement desséché

Rien à signaler R.A.S.

Arbre à entretenir

Arbre à sécuriser

Arbre dangereux

Conclusions : mort sur pied

Préconisations : remplacement par un arbre feuillu-tige d'une circonférence minimale de 18-20cm, soit env.HT200-250cm

Béguin Nicolas  
Arboriste-conseils

Morges, le 23/04/26